

Rapport N° 168

Rapport de minorité

**Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse Municipale du postulat
« Pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année » de Madame et Monsieur les
Conseillers communaux Josette Gaille et Pierre Walhen.**

Nyon, le 5.10.2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie au complet les 03.09.2014 et 25.09.2014. M. Claude Uldry, délégué municipal, M. Patrick Troesch, chef du service architecture et bâtiments étaient présents le 03.09.14. La commission était composée de Mmes Aurélie Bodeman, Josette Gaille, Christine Vuagniaux et MM. Luigi Altieri, Alex Braunwalder, Christian Udasse, Jean-Pierre Vuille, Pierre Walhen.

Présentation et réponses de la Municipalité :

MM. Uldry et Troesch nous ont commenté les raisons pour lesquelles la Municipalité ne prendra pas en considération la demande de couverture de la piscine de Colovray, bien qu'elle soit souhaitée. Cette réponse négative n'est pas figée dans le temps et sera peut-être envisageable dans 10 ans dans un projet global.

Un bassin de 50m couvert est hors d'échelle par rapport aux besoins de la ville. Genève, à proche distance, est doté d'un bassin olympique de 50 m couvert. A Nyon, il y a actuellement un bassin de 25 m au Rocher tandis qu'une piscine de 25 m devrait être ouverte en 2017 au Reposoir.

Les installations thermiques et techniques ne sont pas adaptées. Idéalement pour une piscine couverte l'eau devait être chauffée à 26° et l'air à 28°.

Ce serait un gouffre financier. L'investissement est disproportionné et pas rentable. L'accès au lac toute l'année poserait des problèmes. Du personnel de maintenance et de surveillance devraient être engagés à l'année.

Le site serait dénaturé par un rajout avec une emprise au sol très imposante. Les postulants voulaient un bâtiment en dur et vitré. Une proposition avec des rails amovibles, comme pour une piscine familiale de moins 10m, n'est pas réalisable pour 50m.

Les constructions ne seraient pas forcément autorisées tandis que tous les bâtiments et installations seront à rénover. Les vestiaires sont présentement vétustes, très peu utilisés et trop éloignés pour une utilisation en hiver.

La difficulté de trouver un restaurateur prêt à ouvrir toute l'année pour une rentabilité très incertaine.

Le deuxième volet du préavis 71, accepté en 2012, n'est pas encore réalisé. Il s'agissait d'une demande de crédit de CHF 280'000.- pour le changement du système de chloration de l'eau et du tableau de commande et la demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.- pour la rénovation et la réorganisation des bâtiments, ainsi que la révision des installations techniques de la piscine. Ces travaux ont été différés pour étudier la mise en commun de toutes les installations du centre sportif de Colovray.

A ce sujet nous avons eu des informations concernant le futur du site. Malgré le fait que beaucoup de questions restent en suspens, nous estimons que ces projets apporteront des réponses aux sociétés sportives qui sont demandeuses de salles et d'espaces.

Réflexions de la commission le 03.09.14

Le but du postulat est d'augmenter l'offre à toute la population et pas seulement aux écoliers. D'ailleurs, ils ne représentent que 2,4% des entrées, selon les chiffres fournis par le service des sports le 06.09.2014. En effet, ils n'ont plus de cours de natation, mais seulement des tests de capacité.

Le nombre d'entrées augmenterait sûrement fortement vu le confort d'une température de l'air plus agréable. En cas de mauvais temps le bassin ne serait ainsi plus occupé uniquement par des sportifs endurants.

L'accès au lac toute l'année depuis le site, demandé par certain, induit aussi des travaux et des coûts liés aux prescriptions légales en matière de sécurité.

Quand le site de Colovray est ouvert la piscine doit être surveillée par un maître-nageur. Si la baignade n'est pas autorisée, et, le site ouvert, elle doit être clôturée.

Il faut vraiment repenser l'ensemble du site de Colovray.

A la fin de la séance, le Président, convoque une deuxième séance. Nous décidons de nous revoir le 25.09.14, après la présentation du projet Colovray à l'ASSN.

Réflexions de la commission le 25.09.14

Suite à la demande de Mme J. Gaille, la commission a été invitée à la présentation du projet du site de Colovray à l'ASSN le 11.09.14, ce qui nous a permis d'apprendre ce qui suit : un hôtel, un centre de congrès et une halle multisports devrait être construits. Cet hôtel prévoit 30'000 nuitées par an et serait financé par l'UEFA. Le centre de congrès qui devrait être partiellement financé par l'UEFA, aurait au sous-sol les vestiaires de la piscine durant l'été. La halle multisports aurait une grande salle pour les sports d'équipe en salle, avec des gradins pour 2000 spectateurs. Piscine et patinoire ne sont pas prévues. Tout reste ouvert, tout reste à faire.

CONCLUSIONS du rapport de minorité

Les commissaires soussignés, suite aux arguments de la délégation municipale, décident de prendre acte de la réponse de la Municipalité. Conscients de l'utilité d'une piscine communale ouverte à l'année, ils encouragent la construction de l'école du Reposoir qui devrait être équipée d'une piscine.

Le site de la piscine de Colovray a été pensé pour une ouverture estivale. Il offre actuellement, par beau temps, une superbe vue et une utilisation appréciée des utilisateurs. Changer maintenant son but initial en couvrant la grande piscine (et pourquoi pas la petite et la pataugeoire ?) serait beaucoup trop onéreux et d'un impact visuel et écologique trop important. Même une commune sans dette y réfléchirait avant de se lancer dans ce genre de dépense. Tout le secteur doit être repensé dans son ensemble entre les différents acteurs (Commune, UEFA, sociétés sportives, partenaires privés).

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport N° 168 relatif au postulat « Pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année » de Madame et Monsieur les Conseillers communaux Josette Gaillet et Pierre Wahlen,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le rapport municipal N° 168 valant réponse au postulat du 24 juin 2013 « pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année » de Madame et Monsieur les Conseillers communaux Josette Gaille et Pierre Wahlen.

Les commissaires du rapport de minorité :

Aurélie Bodeman
Luigi Altieri
Alex Braunwalder
Jean-Pierre Vuille (rapporteur de minorité)